

Il est possible de vous [abonner](#) aux différents envois de la part de la Ville : infolettres du Conseil, Infra Secteur Est, activités de loisirs et culture, procès-verbaux des séances, avis publics et ordres du jour. Tenez-vous au courant de ce qui vous intéresse, [abonnez-vous](#) !

L'infolettre de votre conseil municipal est la voix du Conseil vers les citoyens. Voici les faits saillants de la séance publique du 13 novembre 2024.

Administration

Les dépenses mensuelles totalisent 350 630 \$. Les montants principaux sont :

- 115 302 \$ à Châteauguay pour la quote-part d'octobre et novembre de la desserte policière
- 45 065 \$ à la firme Tetra Tech pour l'avancement des plans et devis du projet Infra Secteur Est, dont 85 % est payé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- 38 717 \$ à la MRC du Roussillon pour la quote-part de novembre

M. le directeur général et greffier-trésorier Michel Morneau dépose le rapport financier 2023 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit.

M. le maire Kevin Boyle fait rapport aux citoyens des [faits saillants du rapport financier 2023](#) et du rapport du vérificateur externe. Celui-ci sera diffusé dans *La Vague* et est disponible sur le site web de la ville.

Mme la conseillère Céline Prigent et MM. les conseillers François St-Cyr et Marc Desmarais déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages indiquant les déclarations faites par les membres du conseil depuis le dernier dépôt.

M. le conseiller Daniel Proulx est désigné maire suppléant à compter du 13 novembre 2024 pour une période de 3 mois.

Un nouveau bail est signé entre la Ville et la Station de l'Aventure pour l'utilisation de l'édifice Maria-Goretti.

Le Conseil octroie un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) au montant de 20 915 \$, plus les taxes applicables pour l'élaboration du programme de gouvernance, afin de se conformer à la Loi 25 adoptée en 2021. Celle-ci consiste à protéger la population québécoise quant aux informations personnelles détenues par les entreprises et les organisations.

M. le conseiller Marc Desmarais devient le représentant des élus auprès du Club optimiste de Ville de Léry.

Le Conseil adoptera une directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle d'ici le 1^{er} juin prochain.

Le Conseil verse une commandite de 200 \$ pour la campagne 2024 de l'organisme Opération Nez rouge et un don de 200 \$ à l'organisme Chœur en Fugue.

Les membres du Conseil désirent améliorer l'utilisation du Parc du 75^e et, en ce sens, privilégient une mutation vers des usages agréables et plus respectueux de l'environnement, tout particulièrement pour les citoyens vivant à proximité. L'accès au parc est maintenant restreint par un contrôle plus adéquat.

Urbanisme

M. Ambroise Ngakala est nommé responsable par intérim au Service de l'urbanisme et du développement durable. M. Ngakala travaillait au sein de ce service à titre de conseiller en urbanisme depuis septembre dernier. La Ville est donc en recrutement pour combler le poste de conseiller.

Le Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) prend acte de la démission de M. Gabriel Dallaire. Le maire et les membres du Conseil le remercient très sincèrement pour toutes ses années passées au service des citoyens. Deux nouveaux membres citoyens se joignent au CCU, MM. Francis Laberge et Robert Charron.

Correction au procès-verbal de la séance de septembre dernier

Dans la résolution 2024-09-268, il est inscrit : " (...) selon les plans réalisés par Hugo Castonguay, technologue professionnel, inscrit au dossier # 24605 et datés du 31 juillet 2024."

Or, on devrait lire : " (...) selon les plans réalisés par Hugo Castonguay, technologue professionnel, inscrit au dossier # 24605 et datés du 19 septembre 2024.

À la suite des recommandations du CCU, quatre demandes d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sont acceptées, sous réserve de certaines conditions telles que la modification de la couleur du revêtement de la toiture par une couleur claire afin de limiter l'amplification du phénomène d'îlot de chaleur ainsi que le surfaçage de l'aire de stationnement et de l'accès piéton au bâtiment en cour avant devant être en revêtement perméable.

À la suite des recommandations du CCU, le Conseil permet une entrée charretière sur le boulevard de Léry.

À la suite des recommandations du CCU, le Conseil approuve deux demandes de dérogations mineures sous réserve de certaines conditions.

À la suite de l'avis du directeur général, le Conseil refuse une demande de dérogation mineure, car le propriétaire n'a pas obtenu de permis pour les éléments demandés.

Le Conseil autorise une opération cadastrale ayant pour objet le remplacement des lots 6 620 533 et 6 620 534 du cadastre du Québec, ceci se faisant dans le cadre d'un échange de terrain entre le promoteur et la Ville pour l'acquisition d'une surface réservée pour des parcs.

Le Conseil, voulant s'assurer de la bonne qualité de la construction du bassin de rétention face à l'école de l'Archipel, accepte un amendement au protocole de la phase 1 de l'entente du Quartier de l'école.

La Ville prend possession des rues Arlette-Vincter, Ninon-Cardinal et Madeleine-Marchand. L'entretien et le déneigement de ces rues sont déjà prévus.

Une servitude sera signée pour l'installation future de la station de pompage d'égout P-3. Ce poste permettra, à terme, l'acheminement des eaux usées de tout le territoire au sud du boulevard de Léry vers les étangs aérés.

Travaux publics

Travaux majeurs sur la rue du Parc-Tisseur

Les travaux pour améliorer la conduite d'eau potable sont terminés. L'avis d'ébullition est levé depuis le 12 novembre. Nous remercions les citoyens de leur patience.

Loisirs

Fête de Noël des enfants le samedi 7 décembre

La Fête de Noël des enfants tant attendue chaque année aura lieu le 7 décembre prochain à partir de 18 h à l'hôtel-de-ville. Veuillez [inscrire vos enfants](#) de 10 ans et moins avant le 28 novembre sur le site web.

Concours de dessin de Noël pour les jeunes de Léry

La Ville invite tous les jeunes âgés de **17 ans et moins** à participer à notre concours de dessin de Noël ! Offrez à votre enfant la chance de voir son œuvre mise à l'honneur dans l'une de nos prochaines publications. Ce concours est une merveilleuse occasion pour nos jeunes talents de partager leur créativité et leur vision des fêtes de fin d'année.

Modalités de participation

- Demandez à vos enfants de créer un ou plusieurs dessin(s) inspiré(s) de Noël selon les thèmes et symboles de leur choix.
- Transmettez son dessin par courriel à : cblejour@lery.ca ou déposez-le directement à l'hôtel de ville.

Date limite : 4 décembre

Cher Père Noël...

Nous invitons tous les jeunes de notre ville à écrire au Père Noël ! Une boîte aux lettres spéciale a été installée à l'hôtel de ville pour recevoir leurs lettres magiques.

Date limite : 9 décembre 2023

Déposez votre lettre avant cette date pour que le Père Noël puisse envoyer une réponse personnalisée à chaque enfant. Notez que vous aurez l'occasion de déposer votre lettre **lors de la fête de Noël des enfants, le 7 décembre en soirée.**

Ensemble, illuminons Léry!

La Ville invite chaleureusement tous ses citoyens à participer au grand Concours de décorations de maisons pour Noël !

Infolettre mensuelle de votre conseil municipal — novembre 2024

Partagez la magie des fêtes en décorant vos maisons aux couleurs du temps des fêtes. Que vous préféreriez un style traditionnel ou un thème plus créatif, nous sommes impatients de découvrir votre talent.

Comment participer ?

1. Décorez votre maison pour les fêtes de Noël;
2. Prenez-la en photo;
3. Transmettez-nous vos photos par courriel à : cblejour@lery.ca avant le **14 décembre**.

En participant, vous courez la chance de gagner une carte-cadeau que vous pourrez utiliser pour embellir encore plus vos décorations l'année prochaine !

Faisons de Léry une ville resplendissante et festive. Grâce à vos créations, transformons notre ville en un magnifique « village » de Noël pour le plaisir de tous !

Guignolée le dimanche 1^{er} décembre

Comme à chaque année, soyons généreux lorsque les bénévoles passeront pour amasser nos dons! Les denrées non périssables ainsi que les dons monétaires sont les bienvenus. Ces derniers seront utilisés afin d'acheter des aliments pour compléter les PANIERS DE NOËL ainsi que pour combler les demandes tout au long de l'année.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS! Pour informations, contactez M. Louis-Marie Montpetit au 450-698-0487.

Comité du développement durable

Le Conseil a récemment mis sur pied le Comité du développement durable sous la responsabilité de M. le conseiller Daniel Proulx et de Mme la conseillère Liette Lamarre. Deux citoyens peuvent siéger à ce comité. Vous êtes ainsi invités à faire valoir votre intérêt à info@lery.ca. Mme Lamarre suggère un premier geste citoyen pour favoriser un comportement écoresponsable à l'approche des fêtes : pourquoi ne pas attendre au 1^{er} décembre avant d'allumer les décorations de Noël ? La mise en lumière tous ensemble, le 1^{er} décembre, pourrait être l'occasion d'une belle et joyeuse fête de voisinage!

MADA

Mme Liette Lamarre, conseillère du district 5, donne les plus récentes nouvelles du programme MADA

Les conférences hivernales mensuelles sont de retour!

Première conférence et croissants de 2025

Date et lieu : le mardi 21 janvier à **9 h 30** et **13 h 15**, à l'hôtel de ville

Conférencière invitée : Mme Lise Harbec, animatrice et responsable des ateliers *Cerveaux actifs*

Sujet : Jouer avec son cerveau

Fort du succès de la conférence *Mémoire, mémoire : Dis-moi que tu seras fidèle* l'an dernier et pour répondre aux nombreuses demandes d'avoir une suite, la conférence de janvier sera sous forme d'atelier pratique pour s'équiper de façon concrète à garder notre cerveau actif.

Les inscriptions sont obligatoires à mada@lery.ca car les groupes en **a.m.** et **p.m.** sont limités à 30 personnes.

Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED)

Nous sommes heureux de souligner le franc succès de cette initiative automnale. Les participants sont ravis de leur expérience et des connaissances acquises pour améliorer leur équilibre et prévenir les chutes. Rappelons que ce programme, offert gratuitement, est très en demande. MADA est fière d'avoir pu l'offrir à nos citoyens.

Badminton

Des joutes amicales mixtes de badminton pour tous les Léryverains de 55 ans et plus ont lieu au gymnase de l'école de l'Archipel. Quel que soit votre niveau de jeu, joignez-vous au groupe ! L'activité a lieu tous les mardis, de 18 h 30 à 20 h 30, au coût minime de 5 \$ /soir. Apportez votre bouteille d'eau et votre raquette ! On vous attend ! Pour information : 450-692-6861, poste 230. Pour inscription, consultez [ce lien](#).

Club Léry-en-marche

Le club Léry-en-marche partira à 9 h 30 de l'hôtel de ville les 2, 9 et 16 décembre ainsi que les 13, 20 et 27 janvier. Nous ferons relâche les 23 et 30 décembre ainsi que le 6 janvier. Avec nous, vous allez à votre rythme et vous marchez la distance qui vous convient : 1, 2, 3, 4 ou 5 kilomètres. Pour information : mada@lery.ca ou 450-692-6861, poste 290.

Trois nouveaux bancs sur le chemin du Lac-Saint-Louis

Grâce à l'aide financière offerte par Mme la députée Marie-Belle Gendron (1 833 \$) et par certains ministères (2 000 \$), le Conseil a accepté de financer le 1 833 \$ restant pour l'achat de trois bancs de parc. Ceux-ci seront installés à l'est du parc Georges-Rufiange sur le chemin du Lac et distancés entre eux de 500 mètres.

Objectif de MADA : Garder nos aînés actifs, en santé et dans notre communauté le plus longtemps possible.
Une communauté qui aide ses aînés aide tout le monde.

Information aux citoyens

M. le maire Kevin Boyle répond aux questions soulevées et non résolues lors de la séance précédente.

Kayaks pour l'été 2024 – 24 juin au 2 septembre

Objectif : Mettre en valeur notre accès au lac Saint-Louis au profit de l'ensemble des citoyens

Constat : 2024 était une saison pilote. Malgré une météo peu clémente lors de six week-ends sur onze dont les 2 longs week-ends de l'été, 83 personnes ont profité de la location gratuite. Plusieurs citoyens ont apprécié l'utilisation de l'équipement de mise à l'eau avec leurs propres kayaks.

À prévoir pour 2025, plus de promotion : affichage sur le boul. de Léry au coin de la rue De la Gare, affichage réclame sur le chemin du Lac-Saint-Louis, publicité en particulier dans le Quartier de l'école et à l'école de l'Archipel.

Objectif 2025 : 250 utilisateurs recensés dans un registre.

Sécurité – Vitesse sur le chemin du Lac-Saint-Louis

À la suite de deux plaintes, une lors de la séance du conseil d'octobre et une autre par téléphone plus ou moins durant la même période, nous avons avisé le service de police de Châteauguay et une opération policière a eu lieu en octobre avec les résultats suivants : émission d'un constat d'infraction pour une vitesse de 58 km/h dans une zone de 30 km/h (citoyen de Léry, demeurant non loin du lieu de l'infraction) et constatation que la vitesse moyenne sur cette voie de communication oscille entre 27 km/h et 41 km/h. Aucun véhicule automobile n'a été capté entre 70-80 km/h, comme on semblait le croire.

La sécurité nous préoccupe beaucoup. N'hésitez pas à communiquer avec la Ville, votre conseiller, votre conseillère ou moi-même si vous êtes témoin d'excès de vitesse sur le chemin du Lac-Saint-Louis.

M. le maire passe maintenant la parole aux conseillers.

Mme Céline Prégent, conseillère du district 6, remercie les citoyens de leur présence.

Mme Liette Lamarre remercie les citoyens pour leur effort à la suite du récent passage du ramassage des résidus verts par la MRC. Cela permet d'acheminer les sacs de résidus vers une plateforme de compostage plutôt que de les empiler dans le parc du 75^e qui retrouvera bientôt sa vraie vocation.

Un rappel : dernier ramassage 2024 de résidus verts en sac le lundi 25 novembre

Autre rappel : les bacs bruns de compost sont ramassés aux deux semaines de décembre 2024 à avril 2025

M. François St-Cyr, conseiller du district 3, mentionne qu'il a fait des démarches fructueuses auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour le ramassage des cônes orange et la réparation des lampadaires sur le boulevard René-Lévesque. Il informe également les citoyens que la Ville a maintenant un contact avec des représentants du Ministère. Nous avons maintenant un numéro de requête pour les travaux à faire par le MTMD.

À la suite de l'installation d'un itinérant sur un terrain de la Ville sur le boulevard René-Levesque, M. St-Cyr suggère que le Conseil élabore un protocole à suivre dès le début 2025, pour que la Ville soit prête dans l'éventualité où de tels cas se reproduiraient. Il mentionne son implication dans le projet Infra Secteur Est, au bénéfice de tous les citoyens.

M. St-Cyr précise qu'il est maintenant également possible d'obtenir aisément l'adresse courriel de chacun des trois nouveaux conseillers en cliquant sur leur photo dans la rubrique Conseil municipal du site de la Ville.

M. Réjean Labrie, conseiller du district 2, reconnaît le bon travail d'embellissement réalisé par les promoteurs à l'entrée du Quartier de l'école et encourage les initiatives visant à embellir notre ville.

M. Marc Desmarais, conseiller du district 1, mentionne qu'il travaille à l'acquisition d'une pompe portative pour gérer les surplus occasionnels d'eau pluviale au poste de pompage 2.

Correspondance

M. le maire Kevin Boyle informe les citoyens sur les points suivants :

Rapport des faits saillants du budget 2023

Les informations suivantes ont été validées par la firme LLG CPA Inc.

Nos résultats financiers démontrent une saine administration de nos budgets, malgré une année fort chargée et l'inflation grimpanche. L'année 2023 a été marquée par d'importantes réalisations visant directement l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et ayant déjà des impacts positifs dans la communauté.

L'excédent de fonctionnement (ou surplus) de l'exercice à des fins fiscales est de 549 340 \$. Comme ce fut le cas lors des trois dernières années, le conseil municipal agira avec prudence en n'affectant pas l'intégralité de ce surplus. Cette orientation dotera la Ville des moyens nécessaires pour, notamment, réagir efficacement aux événements climatiques, faire face aux urgences ou aux imprévus et mener à terme des projets d'envergure initiés en 2023.

La Ville a enregistré des revenus de 5 955 692 \$, soit 616 213 \$ de plus que les revenus prévus, notamment en raison d'un marché immobilier qui est demeuré actif malgré le fait que les taux d'intérêt étaient élevés. Cet écart s'explique par les revenus additionnels de 426 387 \$ en droits de mutation ainsi qu'à l'augmentation de la richesse foncière, créée par le nouveau projet immobilier du Quartier de l'école, qui a généré des revenus de taxes supplémentaires.

Les dépenses s'établissent à 5 785 550 \$ pour l'exercice 2023. Les dépenses ont été plus élevées dans les secteurs de l'administration générale, de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique. Néanmoins, un équilibre budgétaire a été maintenu grâce à des dépenses réduites dans les domaines du transport et de l'urbanisme.

Voir tous les détails dans la prochaine édition de *La Vague* et sur le [site de la Ville](#).

Dossier eau potable

Le 10 octobre dernier, comme chaque année d'ailleurs, nous avons eu une rencontre TEAMS avec la ville de Châteauguay pour discuter de l'état du calcul de la fourniture d'eau potable pour Ville de Léry. Nous avons profité de cette rencontre pour revoir les documents concernant notre facturation annuelle d'eau potable et obtenir les réponses à nos questions en prévision de la préparation de notre budget 2025.

Nous avons discuté de la nouvelle entente qui doit alimenter tous les bâtiments branchés et non branchés de Ville de Léry.

Châteauguay nous a fait part qu'elle attend toujours le rapport préliminaire de l'audit de RCGT concernant leur réseau d'infrastructures en eau potable et qu'elle nous le communiquera dès que possible.

Prochaines étapes :

- Nous consulterons le rapport de RCGT pour entreprendre les négociations
- Tel que déjà mentionné, Ville de Léry a mandaté la firme d'ingénieurs-conseils Bruser pour effectuer une étude d'options d'approvisionnement en eau potable pour les années à venir qui serait plus

avantageuse pour la Ville et la région.

Soirée de toponymie du 23 octobre

Lors de la soirée de toponymie le 23 octobre dernier, le Comité de toponymie a partagé avec les citoyens présents les noms de rues et d'autres lieux publics déjà en usage qui ont été soumis officiellement à la Commission de toponymie du Québec.

Les citoyens présents ont choisi par vote le nom de deux nouvelles rues (les rues 4 et 5) situées dans le Quartier de l'École, parmi une sélection de noms d'enseignantes particulièrement inspirantes qui ont jadis travaillé dans nos écoles.

Les noms retenus sont Mariette-Faubert et Jeanne-Ferron. Ils ont été soumis à la Commission de toponymie du Québec pour être officialisés. Les autres noms de lieux soumis sont la Promenade de l'Ardoise, le Quai de Bellevue, le Parc Georges-Rufiange, le Parc Raymond-Faubert, et le Parc Ovide-Asselin. Nous aurons des nouvelles de la Commission de toponymie du Québec à la mi-décembre.

Je tiens à remercier le travail méticuleux et appliqué des membres du Comité de toponymie de Ville de Léry, Mmes Danièle Laberge, Pauline Shanks, Sabrina Dufort-Boucher et M. Marc-André Roy. Ils ont effectué des recherches exhaustives pour trouver les noms et pedigrees d'anciennes enseignantes et d'anciens enseignants de Léry. Ces noms seront éventuellement reconnus sur une plaque commémorative dans le parc des Enseignantes dans le Quartier de l'École.

Je tiens également à remercier Mme Chloé Beaudoin-Lejour qui s'est occupée de la communication et de la logistique de la soirée.

Voir tous les détails de cette soirée sur Facebook et le [site de la ville](#).

Projet Boulevard urbain

Nous avons eu une rencontre avec le MTMD le 18 novembre pour discuter de leurs commentaires sur l'Étude de préféabilité de la transformation d'un tronçon de la route 132 en boulevard urbain.

Camion-citerne

M. Éric Steingue, directeur du Service d'incendie a déplacé le camion-citerne, avant l'échéance des plaques d'immatriculation, pour obtenir une évaluation de sa condition mécanique. Le Conseil demandera une estimation des coûts des réparations nécessaires et, en collaboration avec M. Steingue, prendra la meilleure décision quant au futur de ce véhicule, selon son état.

Pour toute information, les citoyens sont invités à communiquer avec Ville de Léry par téléphone au [450 692-6861](tel:450-692-6861), poste 280 ou par courriel à info@lery.ca.

Nous vous invitons à visionner la [vidéo de la séance du Conseil](#) sur notre site internet.

Les Samedis du maire



Le prochain Samedi du maire aura lieu le 14 décembre, de 13 h et à 15 h. Prenez rendez-vous via info@lery.ca et venez échanger, émettre vos suggestions ou interroger M. le maire sur un sujet touchant la municipalité et qui vous tient à cœur.

D'autre part, un enjeu concernant votre propriété vous préoccupe mais ne concerne pas toute la communauté? Les Samedis du maire sont l'occasion parfaite pour venir en discuter avec lui et obtenir réponses à vos questions.

Bienvenue à tous!